

LA LENTEUR DE LA JUSTICE.

Dernièrement, le président Taft, dans un de ses discours, chargeait à fond contre la magistrature des Etats-Unis. Il disait textuellement: "Le sentiment de méfiance que vous éprouvez tous à l'égard de la justice est tout à fait légitime, la paresse des tribunaux me fait rougir de honte."

Nous ne croyons pas que les Canadiens jugent aussi sévèrement la justice de leur pays, d'autant qu'ici, les juges n'y sont pour rien; néanmoins, ils se plaignent amèrement de sa lenteur quasi proverbiale. A l'heure actuelle, les affaires en cours de circuit et qui gonflent de leurs feuilles impatientes et serrées les cartons trop étroits, en attendant la venue de la Justice qui chemine à pas de tortue, s'élève au chiffre colossal de 3,568.

Que celui dont l'affaire est inscrite avec le No 3568 s'amuse à résoudre le petit problème suivant, avec les données ci-dessous:

D'après les dernières statistiques une moyenne de 150 causes sont plaidées par mois, au très grand maximum. Combien de temps devra attendre la 3,568ème avant d'avoir satisfaction?

La solution est aisée, elle nous amène à cette constatation effarante que le pauvre requérant devra se morfondre pendant environ 31 mois (addition faite des vacances annuelles de messieurs les juges) soit, en chiffres ronds, trois ans d'attente devant la... justice promise.

A franchement parler, c'est à dégoûter les braves gens d'y avoir recours, et l'on serait tenté de faire une propagande en faveur de l'action directe en fait de justice.

Cette nouvelle méthode ne serait pourtant pas avantageuse à bien des points de vue.

Voyons, n'y aurait-il pas un remède à cette lenteur déplorable? Pourquoi ne pas augmenter le nombre des juges? A-t-on peur que du jour où la justice serait accélérée, il y ait moins de causes à plaider? Qu'on se rassure! le monde est né chicaneur, chicaneur il restera et nul n'y pourra mais.

LA FERMETURE DE BONNE HEURE DISCUTÉE PAR L'ASSOCIATION DES ÉPICIERS.

Le jeudi 19 octobre courant a eu lieu l'assemblée annuelle de l'association des épiciers. Assistaient à la réunion sous la présidence de M. J.-D. Boileau: MM. J.-J. Lussier, P. Filion, O. Fournier, Nap. Séguin, M. P. P., J.-O. Pesant, E. Lanoué, J.-A. Doré, E. Laniel, M. Savaria, Alex. Gougeon, Théo. Bertrand, S. Côté, H. Delorme, J.-A. Laframboise, D. Lachaine, J.-E. Sanregret, T.-J. Beaulieu, P. Ram, R. Blouin, J.-A. Phaneuf, A. Blouin, G. Pilon, J. Gascon, O. Sanregret, S. Dionne, J.-C. Bonhomme, F. Paquette, L. Lafontaine, L.-J. Phaneuf, A. Gadbois, Z. David, H. Piché, G. Bertrand, P. Horan, J. Thibault, J.-P. Lefebvre, A. Sarrasin, et un grand nombre d'autres.

Le secrétaire M. O. Fournier exposa le résultat financier du dernier pique-nique qu'on peut résumer comme suit:

Recettes, billets, entrées aux courses, banquet, souscriptions, etc	\$1,064.20
Dépenses	573.52
Profit net	\$500.68
Recettes du euche	\$114.81
Total	615.49
Argent en banque	\$1,164.40

Bien entendu, la grosse question de la soirée fut celle de la fermeture de bonne heure. La société qui porte ce nom veut im-

poser son règlement trois jours par semaine au lieu de deux. Il n'y a pas de raison, si elle obtient cette approbation, pour que cette mesure ne s'étende graduellement à tous les jours de la semaine. Les exigences croissent le plus souvent en raison des autorisations accordées. Plus on obtient, plus on veut obtenir. A quoi nous mènera alors cette progression? Un règlement peut sembler raisonnable dans une certaine proportion et devenir une excentricité, si on pousse le principe jusqu'à l'exagération. Il faut savoir se borner dans les innovations. C'est bien, croyons-nous, le sentiment de la majorité des marchands et c'est l'impression qui se dégage de la discussion de la réunion des épiciers du 19 courant.

La question des licences joue un grand rôle dans cette actualité et amènera des chinoïseries dont il sera malaisé de sortir. La seule solution pour y palier serait de départager bien distinctement les deux commerces: épicerie et liqueurs. Or cette solution ne peut guère être envisagée sérieusement. Les trois quarts des épiciers ne pourraient supporter les exigences d'une semblable scission qui déterminerait double loyer, double service téléphonique, double personnel, etc...

A cette assemblée, l'association a procédé à l'élection de ses officiers, qui a donné les résultats suivants: Président, J. I. Lussier; 1er vice-président, Pierre Filion; 2ème vice-président, O. Décary; trésorier, Roméo Bernard; secrétaire, J. O. Pesant.

LA VACCINATION OBLIGATOIRE.

Le Bureau d'Hygiène de Montréal tend à faire adopter un règlement rendant obligatoire la vaccination pour tous indistinctement, à partir de l'âge de trois mois et la revaccination tous les sept ans.

Ceux qui ne voudront pas se plier de plein gré à cette obligation, pour eux ou leurs enfants, s'y trouveront contraints par l'application de cette mesure dans les écoles, les établissements industriels, commerciaux et financiers. C'est, en somme, une véritable atteinte à la liberté individuelle.

Ainsi donc, ceux qui craindront non seulement pour leur propre vitalité, mais ceux aussi qui se soustrairont à cette injection putride, dans le but d'éviter à leur descendance les pires tares physiques, verront leurs enfants exclus des bancs de l'école et privés arbitrairement du bienfait de l'instruction, tandis que d'un autre côté, les travailleurs qui se seront dérobés à cette formalité se verront refuser des emplois.

Il est inadmissible qu'en plein 20e siècle on puisse imposer à un peuple une telle loi arbitraire.

Bien entendu, pour soutenir cette prétention, on ne manque pas de brandir les grands mots: on parle de nécessité, d'intérêt public, de santé, etc. Les Canadiens ne seront pas dupes de ces hochets. Des hommes de science les ont édifiés sur la valeur et l'efficacité du vaccin, ils n'ignorent plus que l'effet bienfaisant en est grandement contesté, alors qu'il est avéré qu'il entre pour beaucoup dans l'énorme progression des cas de tuberculose, de cancer, de syphilis, de neurasthénie, de déficiences visuelles, de carie dentaire, etc.

Si ce soi-disant préventif de la variole, dont l'effet est douteux, engendre, comme il est prouvé, de telles calamités et cause tant de mal, sa pratique ne saurait qu'être condamnée ou tout au moins laissée facultative.

PERSONNEL.

M. B. Trudel, de la maison L. Chaput, Fils & Cie, est de retour d'un voyage dans l'ouest, où il a visité les villes de Winnipeg, Port Arthur, Fort William et Calgary.